



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL

COMITE POUR LA SAUVEGARDE DE L'INTEGRITE



REGLEMENTS DU CONCOURS DE VIDEO SUR LA BONNE GOUVERNANCE OU L'INTEGRITE

ORGANISATEUR

Comité pour la Sauvegarde de l'Intégrité (CSI) Madagascar

LOT

- ✓ Premier prix : cadeau d'une valeur de 1 million ariary ;
- ✓ Deuxième prix : cadeau d'une valeur de 500.000 ariary ;
- ✓ Troisième prix : cadeau d'une valeur de 300.000 ariary
- ✓ Et Production professionnelle des 3 vidéos gagnantes par le CSI et diffusion sur les supports de communication du CSI + Goodies + ouvrages CSI et autres donations

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Ouvert à tout citoyen malgache résidant à Madagascar ou à l'extérieur
- Ouverture du concours : 1^{er} novembre 2021
- Clôture du concours (dernier envoi des fichiers MP4): 20 novembre 2021
- Mise en ligne sur la page Facebook du CSI des vidéos reçues : 20 au 30 novembre 2021 pour collecte de « j'aime » sur Facebook
- Dépouillement, traitement, choix des gagnants par les membres du jury : 1^{er} au 7 décembre 2021
- Proclamation des noms des gagnants : 09 décembre 2021 à Fianarantsoa
- Remise des lots : à fixer

MODALITES DE PARTICIPATION

- Le(a) participant(e) au concours doit envoyer sa vidéo moins de 3 mn sous format MP4 à l'adresse e-mail : tiktok@csi.gov.mg ou Video@csi.gov.mg avec en objet et dans le corps du mail le nom de la personne ou du groupe auteur de la vidéo
- Les participations sont limitées à une vidéo par personne ou une vidéo par groupe
- Le jury est composé de 2 personnes représentant les membres du CSI, 2 personnes représentant le Système Anti-Corruption et d'un vidéaste professionnel choisi par le CSI
- Les nombres de « j'aime » obtenus par la vidéo affichée sur la page Facebook du CSI seront comptabilisés du 20 au 30 novembre 2021. Ils compteront à hauteur de 50% dans la notation. Les notes données par les membres du jury constitueront les 50% restants. La note finale de chaque candidat sera la moyenne de ces deux notes et les trois meilleures notes seront les gagnantes du concours.

CRITERES D'ELIGIBILITE

- Pertinence et impact du message
- Contenu conforme aux thématiques
- Qualité des images

Les vidéos envoyées dans le cadre de ce concours resteront les propriétés du CSI et pourront être utilisées comme supports de communication dans les activités de sensibilisation et de promotion de l'institution.